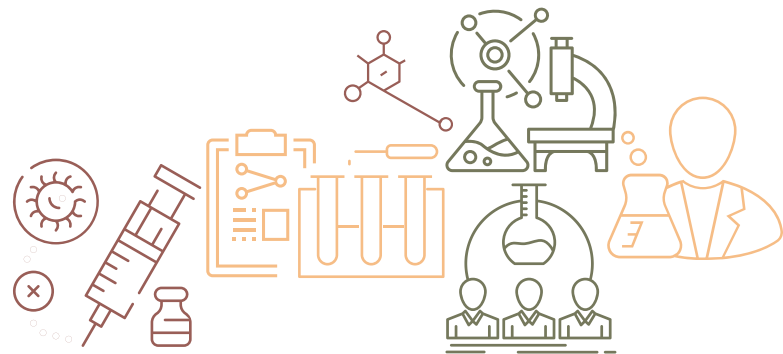


## COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE

# VIRTUELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCÈS AU VACCIN CONTRE LA COVID-19

24-25 JUIN 2020

**NOUS**, ministres de la santé et chefs de délégation de l'Union Africaine sommes réunis les 24, et 25 juin 2020 pour une conférence conjointe sur l'élaboration d'une stratégie de vaccination contre la nouvelle maladie à coronavirus (Covid-19) en Afrique.



## PREAMBULE

**RAPPELANT** la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement faite en Juillet 2013 lors du sommet de l'Union Africaine sur le VIH, la tuberculose et le paludisme à Abuja au Nigéria dans laquelle les dirigeants africains ont reconnu la nécessité de mettre en place un Centre Africain de Contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) pour mener des recherches vitales sur les problèmes de santé prioritaires et servir de plateforme pour partager les connaissances et renforcer les capacités en répondant aux menaces et urgences de santé publique en Afrique.

**PRENANT NOTE** de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2014 consacrée à la réponse à l'épidémie du virus Ebola, les dirigeants africains ont officiellement approuvé un calendrier accéléré pour lancer le CDC Afrique, ainsi que ses cinq centres régionaux de collaboration

**CONSIDERANT** en outre que le CDC Afrique a été inauguré en janvier 2017 et établi comme une institution technique spécialisée de l'Union chargée de promouvoir la prévention et le contrôle des maladies en Afrique.

**CONSCIENT** du fait que l'épidémie de la COVID-19 a été déclarée urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 30 janvier 2020, et déclarée pandémie le 11 mars 2020, ayant infecté plus de 9 millions de personnes et causé la mort de près d'un demi-million de personnes dans le monde – dont plus de 350 000 cas et 9 000 décès sur le continent africain

**ÉGALEMENT CONSCIENT** du fait que toute nouvelle propagation potentielle de la COVID-19 sur le continent constitue une menace sociale, économique et sécuritaire pour l'Afrique, et que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années, sera gravement perturbé par des épidémies telles que COVID-19 s'il n'y a pas de mesures de coordination, de collaboration, de communication et de coopération en temps utile.

**CONSCIENT que le COVID-19 se** propage rapidement sur notre continent, ce qui aggravera les problèmes de santé auxquels l'Afrique est déjà confrontée, notamment (1) une croissance démographique rapide entraînant des mouvements de population accrus sur le continent et dans le monde ; (2) les maladies endémiques existantes telles que le VIH, la tuberculose et le paludisme, les résurgences des maladies infectieuses émergentes et la montée de la résistance aux antimicrobiens ; (3) l'incidence croissante des maladies non transmissibles et des blessures ; (4) des taux de mortalité maternelle toujours élevés ; (5) les menaces posées par les toxines environnementales ; et (6) une infrastructure sanitaire fragile, avec une résilience limitée à de nombreuses épidémies.

**RAPPELANT** la 29e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 3 et 4 juillet 2017, au cours de laquelle ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la récurrence croissante des épidémies sur notre continent et à leur énorme impact socio-économique, ainsi qu'à la mise en œuvre inadéquate du Règlement sanitaire international (RSI) 2005. À ce titre, ils se sont engagés à (1) accélérer la mise en œuvre du RSI aux niveaux national, provincial et local grâce à une feuille de route claire et à des mécanismes de suivi ; (2) mettre en place des mécanismes multisectoriels pour accélérer la mise en œuvre du RSI ; et (3) mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des feuilles de route pour accélérer la mise en œuvre du RSI.

**RAPPELANT ÉGALEMENT** le rôle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la gestion du développement des capacités en matière de RSI dans les États membres.

**NOTANT** le devoir et le mandat politique des instituts nationaux de santé publique (INSP) de répondre à la USPPI, en travaillant en partenariat avec l'OMS et toutes les parties prenantes

**NOTANT ÉGALEMENT** qu'il est clairement démontré que la sécurité sanitaire dépend de la mise en place de systèmes de santé nationaux résistants et adaptables, dotés d'un mécanisme de coordination de la santé publique clairement défini ;

**RAPPELANT** que lors de la réunion d'urgence des ministres africains de la santé du 22 février 2020, ceux-ci ont approuvé la stratégie continentale commune africaine pour la flambée de la COVID-19, y compris le rôle de chef de file des CDC africains dans la coordination de la réponse sur le continent ;

**RECONNAISSANT** les efforts déployés par les États membres de l'Union africaine en réponse à la pandémie de la COVID-19, en mettant l'accent sur la manière dont le continent peut se préparer à la recherche et au développement, à la fabrication, à l'achat, au financement, à la livraison et à l'adoption d'un éventuel vaccin COVID-19.



## **LA CONFÉRENCE SUR LE LEADERSHIP DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACCÈS AU VACCIN COVID-19**

Convient **COLLECTIVEMENT** que l'identification et la mise à l'échelle d'un vaccin COVID-19 efficace sont essentielles pour ralentir la propagation des cas, protéger les populations vulnérables et, en fin de compte, ramener notre société et nos économies à la normale et au programme de développement mondial plus large de l'Afrique

**RECONNAÎT** les obstacles que la propriété intellectuelle, y compris les brevets, les secrets commerciaux et d'autres savoir-faire technologiques, a posés par le passé à l'introduction rapide de vaccins abordables dans les pays en développement.

**RECONNAÎT** cette expérience, en notant qu'il est urgent que les pays utilisent pleinement les mesures juridiques et politiques, y compris les flexibilités consacrées par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la Déclaration de Doha, la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud pour faire en sorte que les monopoles n'entravent pas l'accès aux vaccins COVID-19.

**FÉLICITE** les efforts déployés par les CDC africains pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie continentale commune africaine pour l'épidémie de COVID-19 et pour établir rapidement une stratégie africaine de développement et d'accès au vaccin COVID-19, qui servira de feuille de route pour mieux coordonner et intensifier les efforts dans toute l'Afrique. La stratégie comportera deux volets principaux :

- i. assurer un approvisionnement suffisant en vaccins ; et
- ii. en supprimant les obstacles au déploiement des vaccins

**SE FÉLICITE** de l'étroite collaboration entre les CDC africains, l'OMS, le Forum africain de réglementation des vaccins ainsi que d'autres acteurs concernés pour aider les pays à renforcer leur capacité à adopter et à développer un vaccin pour la COVID-19, une fois que l'approbation clinique d'un candidat vaccin viable est obtenue ;

## (I) ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN VACCINS

**PRÉCONISE** que l'Afrique reçoive une allocation mondiale suffisante d'un éventuel vaccin COVID -19 qui puisse être utilisé à temps, y compris un partenariat avec le centre COVAX dans le cadre de l'initiative ACT (Access to COVID-19 Tools) , un soutien supplémentaire des pays partenaires et des organismes régionaux ;

**DEMANDE** une répartition équitable et opportune de l'approvisionnement en vaccins sur le continent africain, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, en tenant compte de l'équité entre les sexes et du statut socio-économique ;

**APPELLE** la Commission de l'Union africaine, les donateurs et les partenaires à soutenir les efforts de l'Afrique pour assurer l'approvisionnement en vaccins nécessaires en promettant les ressources financières nécessaires ;

**DEMANDE ÉGALEMENT**, et conformément aux recommandations de la résolution de la 73<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé sur la réponse à la COVID-19, à tous les pays de lever tous les obstacles, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des flexibilités prévues dans l'accord sur les ADPIC, pour faire en sorte que toutes les technologies, la propriété intellectuelle, les données et le savoir-faire pertinents soient ouvertement et immédiatement mis à disposition et que le développement rapide d'une production géographiquement diversifiée soit rendu possible.

**APPELLE EN OUTRE** les États membres de l'Union africaine à mobiliser des ressources nationales pour soutenir les efforts visant à garantir un approvisionnement initial en vaccins pour le continent ;

## (II) ÉLIMINATION DES OBSTACLES A L'EVACUATION SANITAIRE

**DEVELOPPER** un réseau d'essais cliniques à l'échelle du continent pour mieux relier les organisations qui soutiennent toutes les initiatives visant à tester de potentiels vaccins candidats. Le réseau sera chargé de partager les informations, les ressources et les connaissances afin d'accroître les données sur l'efficacité et la sécurité des vaccins pour la population africaine

**DISPOSER** d'une structure de contrôle réglementaire efficace pour le vaccin, qui comprend la mise en place d'une indemnisation pour les fabricants de vaccins, des approbations réglementaires accélérées au niveau national et une infrastructure solide pour la surveillance continue de la sécurité des vaccins

**ASSURER** que le vaccin peut être efficacement fourni à la population cible en renforçant les réseaux de distribution et la chaîne d'approvisionnement dans les pays, et en déployant des modèles de distribution innovants pour atteindre les personnes qui en ont besoin

**PROMOUVOIR** un ensemble d'efforts d'engagement communautaire à travers le continent pour mieux informer les principaux leaders d'opinion et le grand public sur la nécessité et les avantages du vaccin, pour garantir une utilisation efficace et minimiser la diffusion d'informations de santé publique inexactes

**COLLABORER** avec les acteurs mondiaux concernés pour permettre le transfert de technologie afin d'accroître la capacité de production nationale de vaccins, de sorte que l'Afrique puisse mieux contrôler son approvisionnement en vaccins au fil du temps ;

**DEMANDER** à la Commission et au CDC Afrique de suivre la mise en œuvre de la stratégie africaine de développement et d'accès aux vaccins COVID-19, de faire régulièrement un rapport aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA et de rechercher une collaboration avec les agences des Nations Unies et d'autres partenaires.

